DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMISSION PERMANENTE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20211022-lmc100000022758-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 25/10/2021
Réception Préfet : 25/10/2021
Publication RAAD : 25/10/2021

Séance du vendredi 22 octobre 2021

DÉLIBÉRATION N° **CP-2021/10/22-2/05**

OBJET : Convention avec l'INRAP pour la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive dans le cadre des travaux au Collège « Lelorgne de Savigny » à Provins.

Les travaux pour la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales au Collège « Lelorgne de Savigny » à Provins, nécessitent la réalisation préalable d'un diagnostic d'archéologie préventive. L'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) a été désigné opérateur pour réaliser cette étude. Le projet de convention entre le Département et l'INRAP en définit les modalités.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1er juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa 10,

VU le livre V du Code du patrimoine,

VU l'arrêté n°2021-461 du 29 juin 2021 du Préfet de la Région Île-de-France portant prescription du diagnostic archéologique et l'attribuant à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP),

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention, dont le projet est joint en annexe de la présente délibération à intervenir avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), en vue de l'établissement du diagnostic archéologique sur le site du Collège « Lelorgne de Savigny » à Provins.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, ladite convention.

Article 3 : d'imputer les crédits correspondants sur l'action « entretien et grosses réparations », opération « études et crédits divers ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Vincent ÉBLÉ
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Anthony GRATACOS
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI qui a donné pouvoir à M. Olivier LAVENKA
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne